

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG2026-490

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la **Cérémonie interalliée en hommage au Général Dwight D. Eisenhower qui aura lieu le vendredi 05 juin 2026 à 08h45 au rond-point Eisenhower**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement le stationnement afin d'assurer la sécurité des participants,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteur et engins à deux roues sera interdit **du jeudi 04 juin 2026 18H00 au vendredi 05 juin 2026 11H00** :

- **Sur 20 places de stationnement sur la partie haute de la contre-allée Boulevard Maréchal Montgomery**

Article 2 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - La signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 5 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

